

Exigez le meilleur service au meilleur prix, sans aucun engagement !

mychezmoi marseille vous propose soit de gérer votre transaction **de particulier à particulier**, soit d'avoir recours à nos **services d'agence immobilière nouvelle génération**. Des prestations de qualité, des technologies de pointe, des résultats garantis à frais réduits.

	Gérez votre transaction de Particulier à Particulier	Confiez votre projet de A à Z à un conseiller mychezmoi*	
> Nos offres	SOLO 100% GRATUIT	LIBERTÉ 4,9%^{**} TTC Montant minimum : 6 000€	ZEN 4,9%^{**} TTC Montant minimum : 6 000€
Diffusion illimitée de votre annonce	✓	✓	✓
Annonce mymarseille.com Photos HD, descriptif détaillé	—	✓	✓
ANNONCE PRÉMIUM			
Visite virtuelles 360° photos HD, plans 2D et 3D ...	—	—	✓
Gestion de la transaction : Conseils, qualification, visites, négociation, ...	—	✓	✓

* mychezmoi marseille est adhérent à la FNAIM et possède une Carte Professionnelle Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce.

** Le montant de la commission TTC perçue par mychezmoi marseille est égal à un pourcentage appliqué sur le prix de vente, honoraires inclus, à conclusion du mandat de vente. TVA au taux de 20 %. Honoraires minimum de 6 000 € TTC; à la charge du vendeur. Les mandats LIBERTÉ et ZEN sont associés à la signature d'une garantie d'actions de mychezmoi marseille.

BARÈMES AU 01 JANVIER 2017

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5) :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ⁽¹⁾ : **10€ / m²**
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽¹⁾ : **3 € / m²**

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : **offert**
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ⁽¹⁾ : **10€ / m²**
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽¹⁾ : **3 € / m²**

(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

AUTRES BAUX :

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant TTC de 26€ / m².

au taux actuel de la TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera :

- À la charge du locataire À la charge du bailleur Partagée par moitié entre le bailleur et le locataire

RENOUVELLEMENT DE BAIL : 300€ TTC répartis par moitié au bailleur et au locataire

HONORAIRES DE GESTION (à charge du mandant)

HONORAIRES DE GESTION COURANTE :

- 5 % HT, soit 6 % TTC* calculés sur le total des encaissements

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS :

- 2,5% TTC* du montant des loyers et charges quittancés

HONORAIRES COMPLEMENTAIRES (à la demande expresse du mandant)* :

- Suivi d'une procédure judiciaire : **100 € TTC**
- Établissement du document d'aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : **70 € TTC**
- Vacation expertises, sinistre, etc... : **78 € TTC de l'heure**
- Suivi de travaux dont le montant total jusqu'à **400 € HT** : forfait de **24 € TTC**, supérieur à 400€ HT : **5% HT, soit 6% TTC du montant TTC des travaux suivant devis.**
- Frais de lancement et suivi des diagnostics location : **40 € TTC**
- Honoraires d'assistance à la livraison du bien (pour les logements neufs) : **150 € TTC**
- Frais de lancement et suivi installation détecteur de fumée DAF : **20 € TTC**
- Établissement d'une attestation de valeur locative : **150€ TTC**
- Réalisation shooting photo et plans par le photographe :
 - En cas de signature d'un mandat de location : **80€ TTC**
 - En cas de signature d'un mandat de gestion : **Offert**

Ces honoraires sont entièrement déductibles de vos revenus fonciers

*TVA en vigueur 20 %